



Different avec rapport d expertise assureur

Par **Tototte**, le **28/11/2016** à **12:16**

Bonjour ,

Mon vehicule , vient d etre touche par un vehicule inconnu , alors qu il etait immobile , gare sur un emplacement .

l Expert de L Assurance , a etablit un rapport dont la liste fait etat des degats chiffres , en pieces , et cout relatif de main d oeuvre .

2 , le declare en VEI , c est a dire , en base financiere.

3 mentionne le montant de la prise en charge de l assurance .

Par contre , au telephone , il mentionne une reserve sur d eventuelle degats , qui le rendrait Techniquement irreparable VTR .Cependant , ds le rapport d expertise , rien ne vient etayer , ni chiffrer cette etat de fait .

La decision a prendre , de laisser le vehicule ,ou d opter pour reparations , na pas du tout les memes coequences .

Cette omission est elle courante ?

Que devrait comporter l integralite d un rapport d expertise ?

Votre eclairage me sera precieux pour decider , de la suite a donner , et je vous remercie par avance de votre aide cordiale .

Bien sincerement

Par **chaber**, le **28/11/2016** à **15:27**

bonjour

[citation]l Expert de L Assurance , a etablit un rapport dont la liste fait etat des degats chiffres , en pieces , et cout relatif de main d oeuvre .

2 , le declare en VEI , c est a dire , en base financiere.

3 mentionne le montant de la prise en charge de l assurance . [/citation]procédure normale

[citation]Par contre , au telephone , il mentionne une reserve sur d eventuelle degats , qui le rendrait Techniquement irreparable VTR .Cependant , ds le rapport d expertise , rien ne vient etayer , ni chiffrer cette etat de fait . [/citation]si VEI l'expert n'est pas tenu de chiffrer les réserves

[citation]La decision a prendre , de laisser le vehicule ,ou d opter pour reparations , na pas du tout les memes coequences . [/citation]de toutes façons l'indemnisation se limitera à la valeur du véhicule et non au montant des réparations